



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026-15

Objet de la délibération
DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU COMITÉ DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE ET MARNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Vote
à l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

Présents : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK Adrienne, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI Dimitri

Objet de la délibération : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU COMITÉ DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE ET MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme délégués représentant la commune de Fontaine-le-Port au sein du comité de territoire du SDESM.

- Deux délégués titulaires : Monsieur BAURIN Nicolas
Monsieur DORÉ Patrick
- Un délégué suppléant : Monsieur CEDILLE Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 01/04/2026

Et

Publication ou notification du :
02/04/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE

